

**Commune de FRASNE - 25560**

**ENQUETE PUBLIQUE  
CONCERNANT LE DÉCLASSEMENT DE  
L'USAGE PUBLIC DU PARKING DE LA  
PLACE ROUY : EN PARTIE SUR LES  
PARCELLES AA 233 et AA 117**

**(Du 03 Mai 2021 au 19 Mai 2021)**

## **SOMMAIRE :**

I) Notice explicative .....	3
A. Présentation des parcelles.....	3
B. Enjeu de la désaffectation de l'usage en parking public d'une partie du domaine communal.....	3
C. L'enquête publique .....	4
II) Plan de situation.....	5
III) Plan Masse - Vue aérienne : Parcelles AA 117 / AA 233 .....	6
IV) Plan d'implantation de la servitude de Zone Non Aedificandi.....	7
V) Etat parcellaire .....	8
VI) Eléments photographiques .....	9

## **I) Notice explicative**

### **A. Présentation des parcelles**

Les parcelles cadastrées AA 233 (2642 m<sup>2</sup>) et AA 117 (560 m<sup>2</sup>) sont situées au cœur du centre-bourg de la commune de Frasne.

Elles constituent la Place Rouy et intègrent un parking à usage public d'une capacité d'environ 35 places (voir pièce 1).

Ce parking public est bordé par la Grande Rue (RD 471) au Sud et par la Rue des Contours à l'extrême Nord et par plusieurs propriétés privées: les parcelles cadastrées AA 104, AA 107, AA 114, AA 232, AA 116, AA 121 et AA 118.

### **B. Enjeu de la désaffectation de l'usage en parking public d'une partie du domaine communal**

Par délibération n° 05 du 24 mars 2021, le conseil municipal de Frasne a autorisé, à l'unanimité, la commune pour le déclassement de l'usage public du parking de la Place Rouy sis sur les parcelles AA 233 et AA 117.

L'usage public étant par principe inaliénable, le parking doit être déclassé de son usage public actuel pour être vendu ou cédé.

La Place Girod (environ 60 places de stationnement) en face de la Place Rouy, le parking de la Gendarmerie (environ 15 places de stationnement) et les stationnements environnants remplaceront les places de parking actuelles de la Place Rouy destinées à être déclassées de leur usage.

Ce déclassement est lié à la réflexion autour d'un projet communautaire. En effet, la commune envisage la mise à disposition de cet espace à la Communauté de Communes Frasne-Druegeon (CFD) pour la réalisation d'une maison médicale sur ces deux parcelles, projet qui s'accompagnera de la création de 30 places de stationnement aux abords des constructions, complété par 20 places de stationnement en sous-sol, selon les projets actuels (à confirmer).

Précisons enfin que ces parcelles sont grevées d'une servitude non aedificandi qui est rappelé dans la partie III.

Le marché du mardi martin pourra se tenir sur la partie Sud de la Place Rouy, non concernée par les parkings, ou sur la Place Girod en face si la place dédiée aux exposants serait insuffisante.

### C. L'enquête publique

Ce déclassement entre dans le champ de l'article L 141-3 du code de la voirie routière. Celui-ci stipule : « *Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.*

*Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.*

*A défaut d'enquête relevant d'une autre réglementation et ayant porté sur ce classement ou déclassement, l'enquête rendue nécessaire en vertu du deuxième alinéa est ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration.*

*L'enquête prévue à l'article L. 318-3 du code de l'urbanisme tient lieu de l'enquête prévue à l'alinéa précédent. Il en va de même de l'enquête d'utilité publique lorsque l'opération comporte une expropriation ».*

Le dossier présenté à l'enquête publique comporte :

- une notice explicative ;
- un plan de situation ;
- un plan masse – vue aérienne ;
- un plan masse : limites de la zone non aedificandi et des parkings à usage du public ;
- un état parcellaire ;
- des éléments photographiques ;
- un registre d'enquête publique.

En outre, une copie de la délibération n°05 du 24 Mars 2021 et de l'arrêté municipal 2021-08 du 14 Avril 2021 ouvrant l'enquête publique, sont également joints.

Les relevés de propriétés cadastrales concernant la parcelle AA 233 et AA 117 seront intégrés au dossier pour attester de l'identité des propriétaires des deux parcelles concernées.

La convention opérationnelle signée entre l'Etablissement Public Foncier Bourgogne Franche-Comté (EPF BFC) concernant l'opération n°440 est jointe au dossier. Cette convention prouve le portage en cours par l'EPF BFC sur la parcelle cadastrée AA 117 et donc que le foncier est acquis pour la commune de Frasne.

A l'issue de l'enquête publique et après réception du rapport et des conclusions du Commissaire-enquêteur, le projet de déclassement des parcelles AA 233 et AA 117 sera soumis au conseil municipal de Frasne pour approbation définitive.

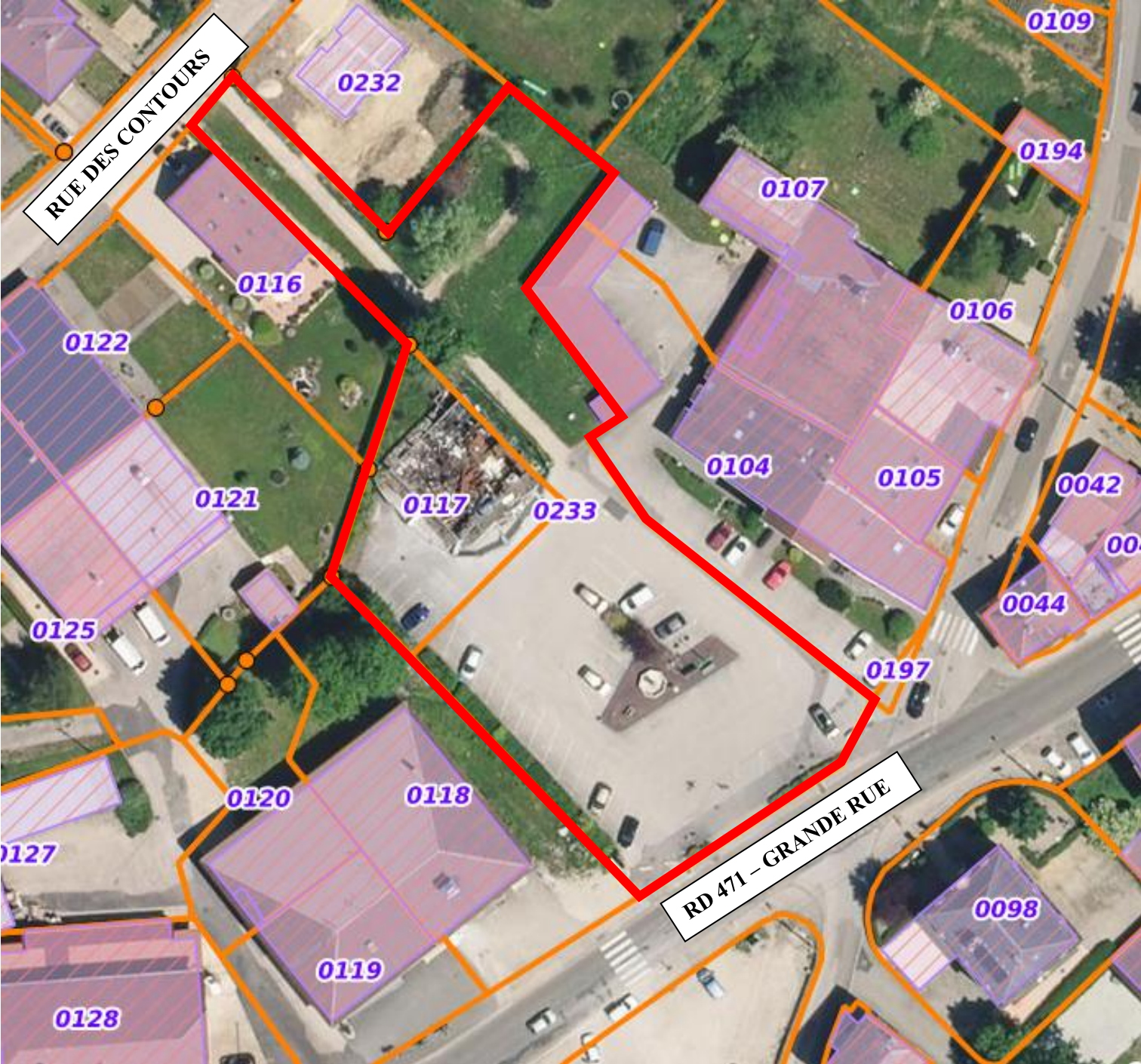
## II) Plan de situation



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



III) Plan Masse - Vue aérienne : Parcelles AA 117 / AA 233





# IV) Plan d'implantation de la servitude de Zone Non Aedificandi

## FRASNE

Section AA  
Lieu-dit "Quartier du Centre"

### Implantation d'une servitude de zone non aédificandi

### Plan d'implantation

Echelle : 1/250e



**JURA TOPO - Christian RATTE**  
Experts Fonciers  
6 rue Château Maucrois  
25270 SEPTFONTAINE  
Tel 03.81.89.57.89 - 06.07.11.76.06 [contact@cabinet-ratte.fr](mailto:contact@cabinet-ratte.fr)



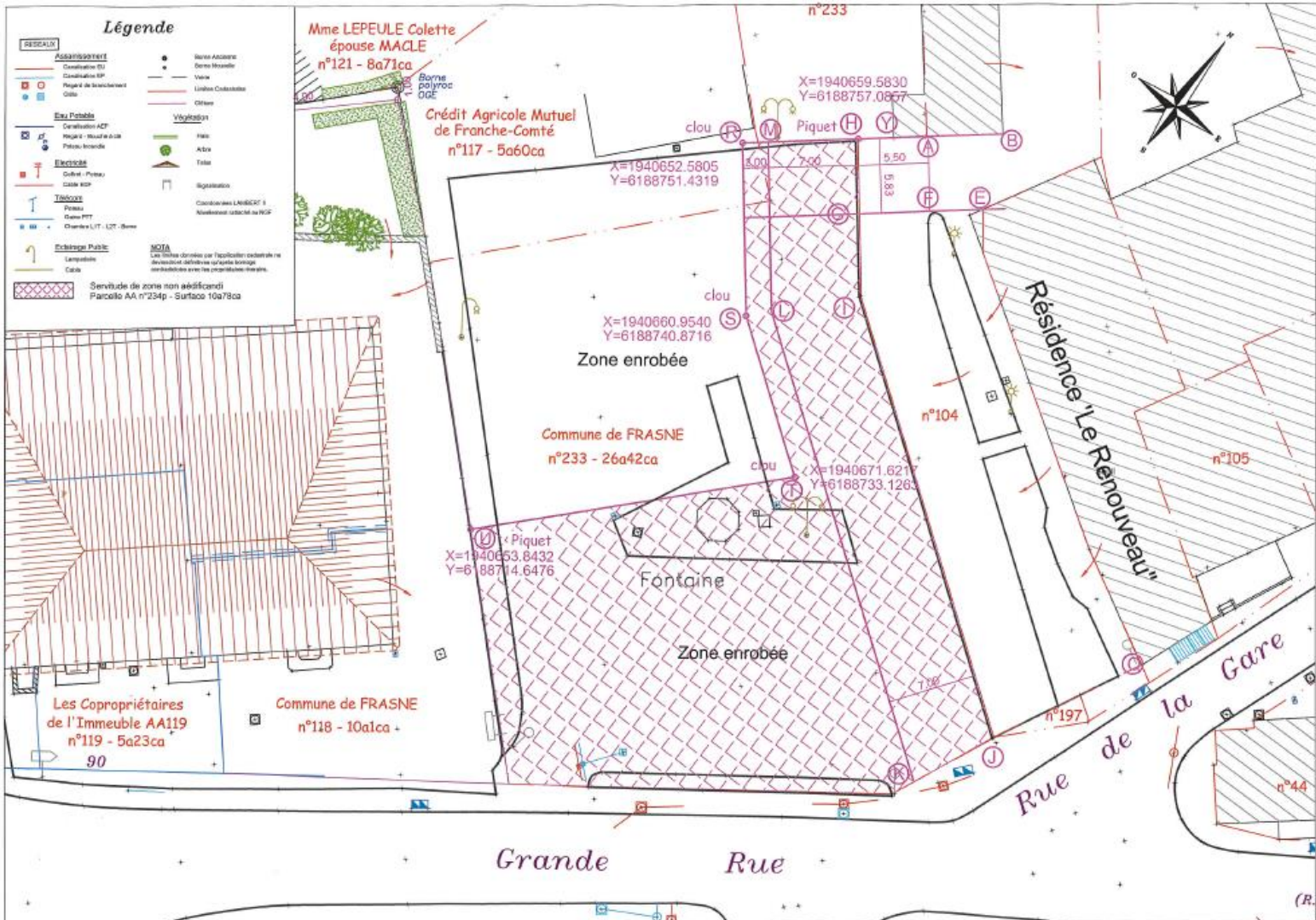
Commune de FRASNE	Date	Modifications
		Nature

**Références**

Dossier : AUTOCAD 16-022  
Coordonnées Lambert 93  
Nivellement rattaché à IGN 69 par GPS

Levé et dressé par  
Christian RATTE  
Géomètre Topographe  
Septfontaine le 13 Avril 2021  
Tel 03.81.89.57.89 - Fax 03.81.49.56.36  
E-mail : [contact@cabinet-ratte.fr](mailto:contact@cabinet-ratte.fr)

Accès: K:\AUTOCAD\2016\16-022\16-022 - 2021 - Plan topographique\16-022 - 2021 - Plan topographique 016 du 14-115



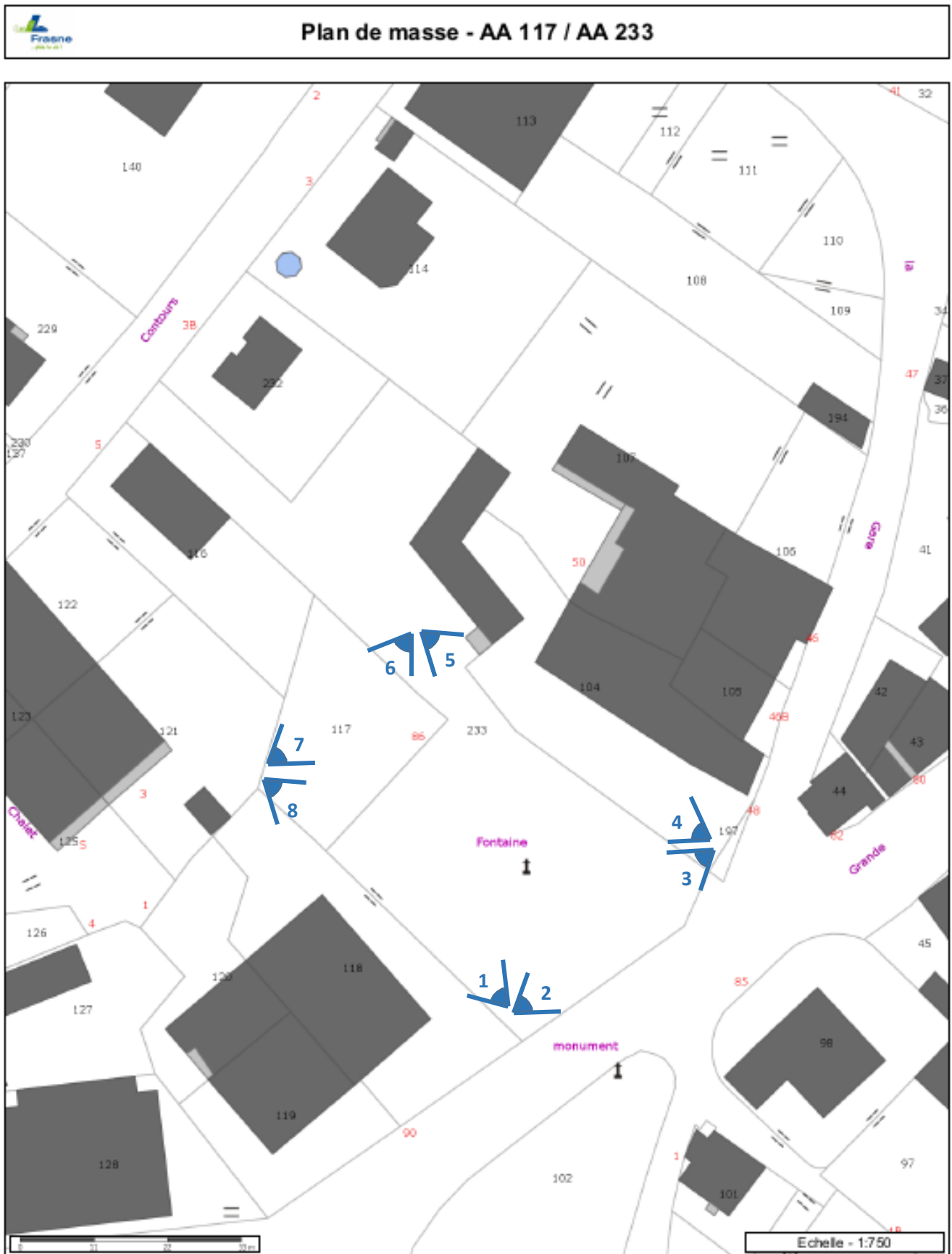
## **V) Etat parcellaire**

Propriétaires concernés par le déclassement du parking à usage public :

Section	Numéro	Contenance (m <sup>2</sup> )	Propriétaire inscrit
<b>AA</b>	<b>117</b>	560	Etablissement Public Foncier (EPF) Doubs BFC 21 Rue Louis Pergaud 25000 BESANCON
<b>AA</b>	<b>233</b>	2642	Commune de Frasne Mairie 2 Rue de la Gare 25560 FRASNE



## VI) Éléments photographiques



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

**NOTA : L'endroit à partir duquel les photographies ont été prises est indiqué en page 8**

Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4



Photo n°5



Photo n°6



Photo n°7



Photo n°8

